

APPARTEMENT A32

NIVEAU R+3 CAGE A TYPE T4

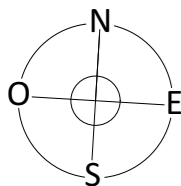
SURFACES HABITABLES

ENTRÉE	10,9
SÉJOUR	40,8
CHAMBRE 1	13,0
CHAMBRE 2	9,3
CHAMBRE 3	9,0
CUISINE	8,4
SDE 1	4,6
SDE 2	3,8
WC	1,3
CELLIER	3,0
TOTAL SURFACE HABITABLE	104,1 m²

SURFACES ANNEXES

ROOFTOP	73,0
TERRASSE	21,5
TOTAL SURFACE ANNEXES	environ 94,5 m²

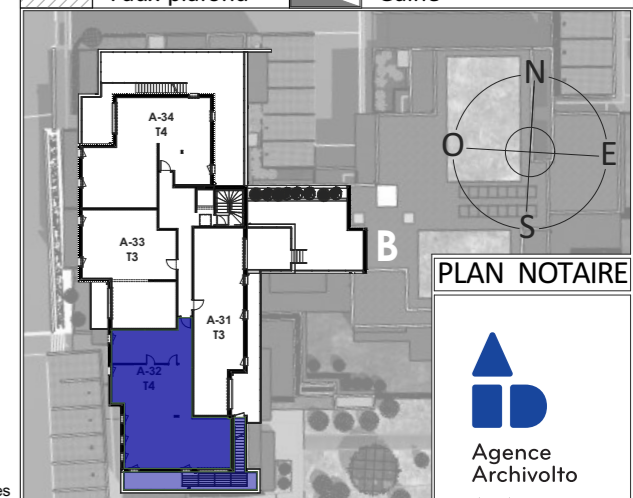
pl	Placard		
ETEL	Espace Technique Electrique Logement		
CH	Chaudière		
all.V	Allège vitrée	all.P	Allège pleine
BC	Baie vitrée coulissante		
PF	Porte-fenêtre		
OB	Fenêtre oscillo-battante		
OF	Fenêtre ouvrant à la Française		
VR	Volet roulant		
F	Four	R	Réfrigérateur
LV	Lave-vaisselle	LL	Lave-linge
ML	Machine à laver	DEP	Descente d'Eau Pluviale
	Faux-plafond		Gaine



Échelle : 1:70



NB : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation. Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH. Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer selon les contraintes techniques. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis meuble de salle de bain / salle d'eau et kitchenette). Les canalisations ne sont pas figurées. Les retombées de poutre, les soffites, faux plafonds, trappes de visite, ainsi que les emplacements des équipements ne sont pas tous représentés sauf ceux connus à la date de l'établissement du plan. La surface des placards est comprise dans la surface des pièces attenantes. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés sur les plans.



DATE : 30/04/2026

INDICE A